



Procès verbal

Bureau Directeur Téléphonique du 28 octobre 2008

Présents : BECCIA Evelyne, BETTENFELD Jacques, DEMETZ Jean-Paul, JOURDAN Alain, KOUBI Alain, SAURINA Patricia.

Assistent : COSTANTINI Daniel, SCARSI Claude, VILLEPREUX Brigitte, BANA Philippe.

Excusés : FEUILLAN Jean-Pierre, LABEGORRE Sophie

Sous la présidence de Joël DELPLANQUE.

La séance est ouverte à 12 h depuis le siège de la FFHB. Elle se tient sous forme de conférence téléphonique.

1° Conformément aux articles 12.6 du règlement intérieur fédéral et 69.3.1 des règlements généraux, le Bureau Directeur approuve la désignation des membres suivants à la Commission d'Appel de la CNCG :

M. WAGNER Philippe (Président)

MM AZOURA Hervé et FRANCOIS Sylvain (sur proposition du président de la CNACG de la LNH), M BAUDET Jean Luc (sur proposition du président de la CNCG), MM LEON Lionel et MANEUF Fabien (sur proposition du président de la Commission d'appel de la CNCG).

2° Conformément à l'article 12.6 du règlement intérieur fédéral, et sur proposition de François GARCIA, le Bureau Directeur approuve la désignation d'un membre supplémentaire à la Commission Centrale d'Arbitrage : COLLOBER Jean François.

3° Conformément à l'article 12.6 du règlement intérieur fédéral, et sur proposition de Francis SEREX, le Bureau Directeur approuve la désignation d'un membre supplémentaire à la Commission Nationale de Contrôle et de Gestion : SCHEIDECKER Florence.

4° Conformément à l'article 12.6 du règlement intérieur fédéral, à l'article 3 du règlement médical et sur proposition de Dr Sophie GLEIZES CERVERA, le Bureau Directeur approuve la désignation des membres suivants à la Commission Médicale Nationale :

Dr BENSAAAD (Aquitaine), Dr GIRARDIER (Lyonnais), Dr GUEGAN (Bretagne), Dr MONIER (Centre), Dr MONTAGUT, Dr PILARDEAU (LIFE).

Membres associés : Dr JUIN Gérard, FAYOLLE Damien.

Membre consultant : GAUTRAUD Nathalie.

5° Conformément à l'article 6 du règlement relatif à l'activité d'agent sportif de handball et sur proposition de Philippe GREGOIRE, le Bureau Directeur approuve la désignation, pour 3 ans, des membres suivants à la Commission des Agents :

- personnalités qualifiées :

* titulaires : Dominique DERONCHI et une personne qualifiée à désigner par un prochain BD

* suppléants : Christophe NEVES et Cécile MANTEL

- représentants des clubs :

* titulaire : Robert MOLINES

* suppléant : Bernard MIQUEL

- représentants des entraîneurs :

* titulaire : Philippe GARDENT

* suppléant : Philippe CARRARA

- représentants des joueurs :
 - * titulaire : Franck LECLERC
 - * suppléant : Marco ALBERTINI
 - représentants des agents :
 - * titulaire : Yannick GERS
 - * suppléant : Michel MERRA
 - représentants de la LNH :
 - * titulaire : Gaël PELLETIER
 - * suppléant : Etienne CAPON
- Participant avec voix consultative :*
- représentants du CNOSEF :
 - * titulaire : Jean-Pierre KARAQUILLO
 - * suppléant : Lisa SINANIAN
 - Philippe BANA (DTN) ou son représentant.

6° Conformément à l'article 12.6 du règlement intérieur fédéral, et sur proposition de Claude PERRUCHET, le Bureau Directeur approuve la désignation des membres suivants à la Commission Nationale des Statuts et de la Réglementation :

Mmes MENANTEAU Jocelyne, NEVEU Cathy, PETIT-LETURGEZ Michèle.

MM BARBY Jean-Claude, DEFAYE Dominique, DHUIVONROUX André, JAEGER Denis, ONCINS Michel, PECHMEJA Christian, ROYER Jean, SOUNALEIX Michel, TREILLE Philippe.

7° Le Bureau Directeur valide, sur la demande de Pascal BAUDE, Président de la COC, la modification de l'article 2 du Règlement Intérieur de la COC, de passer à 24 le nombre maximum de membres de la commission.

8° Le Bureau Directeur valide la demande du Comité de l'Ain de confier le traitement de ses affaires disciplinaires à la commission de discipline de la Ligue du Lyonnais, en application de l'article 2.1 du règlement disciplinaire fédéral.

9° Le Bureau Directeur valide les demandes des Comités de Meurthe et Moselle, de la Meuse et des Vosges, de confier le traitement de leurs affaires disciplinaires à la commission de discipline de la Ligue de Lorraine, en application de l'article 2.1 du règlement disciplinaire fédéral.

10° Le Bureau Directeur valide les demandes des Comités du Maine et Loire, de la Sarthe et de la Mayenne, de confier le traitement de leurs dossiers de réclamations et litiges à la CRL de la Ligue des Pays de la Loire, en application de l'article 2.1 b) du règlement d'examen des réclamations et litiges.

11° Le Bureau Directeur valide les demandes des Comités de la Meuse et des Vosges, de confier le traitement de leurs dossiers de réclamations et litiges à la CRL de la ligue de Lorraine, en application de l'article 2.1 b) du règlement d'examen des réclamations et litiges.

12° Le Bureau Directeur étudiera les problèmes techniques, liés à l'informatique, soulevés par la CCA et la Commission de Discipline lors du dernier Comité Directeur.

13° Des propositions d'organisation et de contenus seront mis en place à partir des projets élaborés par les équipes élues dans les Régions, des fiches stratégiques remplies par les Commissions, pour aborder, avec les Ligues puis dans un deuxième temps avec les Comités, les rencontres prévues au calendrier fédéral.

14° Les observations sur le pré rapport de la Cour des Comptes feront l'objet d'une conférence téléphonique le lundi 3 novembre pour synthétiser les réponses à apporter.

15° L'organisation du tournoi de Paris Bercy 2009 est abordée notamment en ce qui concerne les animations pour fêter nos équipes olympiques. Un échange pose les différentes problématiques, l'argumentation mérite d'autres apports qui détermineront nos choix.

16° Au titre des questions diverses, sont évoqués :

- La situation de la ligue de Mayotte.
- Le Comité Directeur de décembre.
- Les rencontres prévues avec les Equipes de France.
- Les discussions avec les arbitres et les clubs de la LNH. Le Bureau Directeur donne mission à François GARCIA et lui réitère toute sa confiance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 h 10.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Joël DELPLANQUE', with a large, stylized initial 'J' at the top.

Joël DELPLANQUE
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain JOURDAN', with a large, stylized initial 'A' at the top.

Alain JOURDAN
Secrétaire général